



Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'assemblée du 2 octobre 2013
3. Communication de la Présidente
4. Communication de la direction
5. Collège de la Romanellaz
6. Association du CET
7. Commissions
8. Parole aux quarts
9. Présentation des décomptes
10. Agenda
11. Divers

Excusé : M. Jacques Carnal

Mme Beaud ouvre la séance en accueillant Mme Mireille Perrin, nouvelle directrice des écoles ; un tour de table de présentation est fait.

Point 1 : approuvé

Point 2 : approuvé ; Mme Perrin précise qu'elle a enseigné les mathématiques et la physique au collège de la Planta de 1992 à 1995, puis de 2005 à 2007. De 1995 à 2005, elle a œuvré en qualité de coopérante en Haïti dans le domaine de l'éducation.

Point 3 : Mme Beaud transmet un courrier provenant d'une association « Histoires de parents » qui propose un soutien aux parents d'enfants de 3 à 14 ans non suivis par le SPJ. Il s'agit d'éducateurs spécialisés (Fondation Jeunesse et Famille) qui vont à domicile de ces familles afin de les soutenir.

La direction des écoles ne voulant intervenir « à l'intérieur » des familles a décidé de ne pas distribuer ce flyer, qui sera tout de même à disposition des enseignants.

L'APE a émis des propositions par rapport aux transports scolaires suite à une enquête effectuées ; ce document sera transmis aux membres.

Point 4 : M. Jaques fait part des quelques oppositions et recours qui retardent le début des travaux du collège de la Romanellaz. L'hypothèse d'une rentrée scolaire possible en août 2015 est utopique et sera probablement renvoyée en 2016 ; si les opposants font recours à la levée des oppositions, les travaux ne pourraient certainement pas débuter avant l'été. Le cas échéant, le déménagement des deux classes de la Romanellaz sur Chisaz serait effectué à la fin de l'année scolaire.

Ce retard mettrait également en péril la rentrée 2015 par un manque de classes, si l'évolution démographique prévue s'avère exact.

La planification scolaire, en corrélation avec le développement des futurs quartiers (Lentillères, Orée de Crissier, Alpes Sud) montre un besoin accru dès 2015-2016.



CRISSIER

La Municipalité a mandaté le bureau d'architecte ayant construit le collège de la Carrière afin d'étudier la faisabilité des extensions possibles aux collèges de la Carrière et de Marcolet. Dans les deux cas, l'extension est possible avec 5 classes à la Carrière et 5-10 classes à Marcolet.

L'établissement de Crissier fonctionne sur une valeur de base de 13% de la population qui est enclassé dans les différents sites, sans tenir compte des classes d'accueil.

Une réflexion sur le regroupement des collèges est suggérée par opposition à la dispersion de ceux-ci. A court terme, une augmentation des élèves dans le cycle primaire est prévue et une baisse dans le secondaire.

Mme Perrin rappelle que le règlement de l'Etablissement doit être adapté à la LEO et soumis au CET ; elle se réjouit d'ailleurs de collaborer avec les membres du CET en place.

Point 5 : Collège de la Romanellaz : l'aménagement de Chisaz afin d'accueillir les élèves du collège de la Romanellaz se précise et les deux classes seront placées dans les alvéoles existantes ; une réflexion est également en cours afin de regrouper ces petits élèves du cycle primaire pour la récréation. Le CET sera amené à réfléchir sur des problématiques qui vont se présenter comme les transports ou l'accueil parascolaire afin d'anticiper les éventuels questionnements et craintes des parents.

Point 6 : Mme Berthoud annonce qu'aucune demande n'est en cours.

Elle propose d'adapter le montant attribué aux accompagnants en fonction des enseignants qui décident et choisissent de faire deux activités (camp + voyage d'étude), à savoir : 2000.-/année avec un maximum de 1000.-/classe. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Transports : rappel au président pour les convocations de la commission

Point 8 : Quart parents : l'AGO annuelle des parents est agendée au 27 janvier 2014 ; des scrutateurs sont demandés en renfort.

Quart professionnel : une gestion à l'interne sera établie afin que certains éléments soient réglés en amont et ainsi n'auront pas besoin d'être amenés au CET.

Il est demandé de recevoir le conseil des délégués lors d'une prochaine séance plénière en avril.

Quart associatif : M. Guignet annonce qu'il pourrait renoncer à son mandat au sein du CET suite à un projet personnel en cours.

Point 9 : Un correctif des décomptes doit être établi pour la commission parascolaire.

Une retenue de 100.- sera faite sur les décomptes afin de couvrir les coûts du souper de fin d'année.

Les décomptes sont acceptés.

Point 10 : agenda accepté tel que proposé

Point 11 : Mme Chauvet demande des renseignements concernant la pétition déposée contre la décision de supprimer certaines courses des transports scolaires. Celle-ci a été renvoyée au Conseil communal par la commission des pétitions.



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

CRISSIER

Mme Beaud rappelle le rôle du CET dans le cadre de la commission des transports et que la procédure a été respectée.

Mme Beaud prend congé de M. Jacques après 14 ans passé dans l'Établissement.

Le CET le remercie chaleureusement.

Fin 20h00

Michelle Beaud, présidente

A.- M Carluccio, secrétaire